

Extrait du Procès-verbal

de la séance d'ouverture des dossiers de candidature à l'appel à concurrence en vue de l'attribution de licences pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de radiocommunications utilisant les techniques de partage des fréquences de type 3RP au Royaume du Maroc

En application des dispositions du Règlement de l'Appel à Concurrence (RAC), la séance d'ouverture des dossiers de candidature relatifs à l'appel à concurrence rappelé ci-dessus a eu lieu le **16 juin 2015 à 11H00**, au siège de l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (ANRT).

Cette séance a été **présidée par M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH**, Directeur Général de l'ANRT, en présence des représentants des Sociétés ayant remis des offres de candidature et de responsables de l'ANRT.

A l'ouverture de la séance, le Président a annoncé les noms des sociétés ayant déposé, au 16 juin 2015 à 10H00, des dossiers de candidature. Il s'agit, par ordre alphabétique, de :

- **CIRES TELECOM ;**
- **SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT VERT.**

Conformément aux dispositions du RAC, le Président a procédé, séance tenante, à l'ouverture des plis contenant les dossiers de candidature et a vérifié que chaque dossier comportait le «dossier administratif» et le «dossier technique et économique». Il a vérifié ensuite le contenu de chacun des «dossier administratif» et «dossier technique et économique».

A l'issue de ces vérifications, le Président a déclaré que les 02 dossiers de candidature déposés sont complets au regard des dispositions de l'article 13 (13.3) du RAC et a levé la séance à 11H30.

La Commission d'évaluation de l'appel à concurrence, présidée par M. le Directeur Général de l'ANRT s'est ensuite réunie à huit clos et a examiné le «dossier administratif» de chaque Société Participante soumissionnaire. Cette Commission est composée des membres désignés ci-après :

- M. Sidi Mohammed DRISSI MELYANI, Directeur Central Technique ;
- M. Mustapha BESSI, Chef de la Division Gestion du Spectre des Fréquences ;
- M. Ahmed SLALMI, Chef de Service Elaboration des programmes SU ;
- M. Ilyas LYAZIDI, Juriste confirmé au rang de Chef de Service.

Après avoir examiné l'ensemble des documents et compléments demandés, la Commission a jugé que le dossier administratif déposé par chaque Société Participante est recevable.

La Commission poursuivra ses travaux d'examen et d'évaluation des «dossiers techniques et économiques» conformément aux dispositions du RAC.

Fait à Rabat, le 19 juin 2015
Le Président
M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH

